

## RESCert - Pompe à chaleur - EXAMEN



### Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Les examens sont organisés minimum 2x par semestre. Ils peuvent être présentés sans devoir resuivre les cours.

**Pour présenter l'examen de 1ère ou 2ème session, il est obligatoire de s'inscrire et de payer son inscription au préalable.**

Les inscriptions qui ne sont pas en ordre de paiement **minimum 10 jours avant l'examen** ne seront pas prises en compte.

Pour réussir, le candidat doit obtenir minimum 50% dans chaque branche ET une moyenne de 60% au total.

Le candidat ayant réussi l'examen final et pouvant justifier d'au moins 1 mois d'expérience professionnelle en tant qu'installateur dans le cadre de l'activité d'installation de chauffage central, pourra être reconnu comme « Installateur certifié en énergie renouvelable ».

**Important :** dans la mesure où nous devons prévoir un Jury de longue date, aucune dérogation ne sera acceptée pour une absence à l'examen.

En cas d'absence - pour quelque raison que ce soit - le prix de la réinscription à un examen de 1ère ou de 2ème session sera de 350€.

## objectif

Obtention du certificat européen permettant l'introduction d'une demande de certification auprès de l'organisme RESCert - Renewable Energy Systems Certification - [www.rescert.be](http://www.rescert.be)

## Détails sur la formation:

## Public cible

Ces épreuves s'adressent :

- soit, aux professionnel(le)s ayant déjà suivi l'entièreté des cours de la formation RESCert Pompe à chaleur (PAC);
- soit, aux candidats devant représenter une 2ème session.

## DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat européen "Installateur certifié en énergie renouvelable"

**Prix:** 350 €

**Durée:** 8h00

**Dates:**

- 13/11/2026
- 18/03/2027
- 17/06/2027

**Horaire :** de 9h00 à 17h00

**Lieu :** efp - 292b rue de Stalle - 1180 Uccle

**Places:** Min. 6 / Max. 15

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Documents nécessaires :**

- Attestation de suivi de cours (pour tous) VALIDE à la date de l'examen (1 an)
- Feuille de cotation (UNIQUEMENT pour les 2èmes sessions)

S'inscrire minimum 10 jours avant le début de l'épreuve !

Dans la mesure où un Jury est prévu de longue date, aucun report ou annulation ne sera accepté 8 jours avant l'examen.

En cas de désistement ou d'absence - pour quelque raison que ce soit - le candidat devra se réinscrire et repayer une inscription.

**L'identité du candidat peut être demandée à tout moment, notamment lors de formations/examens certifiants.**

**Le coût de la formation est à payer à l'inscription.**